



Compte rendu du groupe d'échange du 03 juillet 2007 sur l'avenir des parcs et le statut des OPA

Union des Syndicats Équipement

30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.00
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Pour l'administration : Alain Toullec (SG) ,Yves MALFILATRE (DGPA), Mme Payan (DGPA)

Pour la CFDT : Pascal BLANDEL, Gérard VISCONTINI, Patrick GROSROYAT, Paul MONNIER, Jean BELLEC et Rémy HUTINET

CGT, FO.

Ordre du jour :

- point sur l'avancement des DOS,
- examen du projet de décret sur l'évolution du statut des OPA
- examen de la convention de mise à disposition à titre individuel des OPA dans le domaine des aérodromes, des ports maritimes et des voies d'eau.

Sur l'avancement des documents d'orientation stratégiques (DOS)

L'administration confirme que les Documents d'orientation Stratégiques doivent être achevés au 13 juillet et que le projet de loi d'orientation sur l'avenir des parcs sera mis au point à la fin de l'année. Un avant-projet de texte sera élaboré en septembre/octobre. Des contacts réguliers sont poursuivis avec les autres ministères. M. Toullec (SG) nous indique qu'ils travaillent dans un climat de confiance mutuelle avec les autres partenaires, notamment la DGCL (Direction Générale des Collectivités locales), la DGFP (Direction générale de la Fonction publique) et le responsable des retraites de Bercy.

Il tiendra les organisations syndicales informées tout au long du chantier et nous invite à faire remonter les difficultés locales auxquelles dit-il, l'administration réagira en cas de problèmes.

Les résultats de la deuxième enquête sur les DOS sont remis en séance. Ils indiquent que 90 % des départements sont preneurs de façon totale ou partielle des parcs.

Environ 58 % des départements souhaitent un transfert global et 33 % souhaitent un transfert partiel. Quatre départements refuseraient le transfert (l'Essonne, la Saône et Loire, le Nord et le Val de Marne). Le Maine et Loire ne dit rien et la Manche demande de ne rien

changer à la situation actuelle. Selon l'administration, le climat social est tendu dans 12 départements seulement.

Les principales questions soulevées par les départements portent sur les conditions financières du transfert et les perspectives pour les personnels des parcs, en particulier le statut des OPA.

Les représentants CFDT font remarquer que les informations fournies ne sont pas à jour et parfois différentes de ce que nous connaissons du terrain. Ils dénoncent une quasi absence de concertation dans certains cas et s'interrogent sur la qualité du dialogue social après transfert alors qu'il est à minima dans cette phase si importante. L'administration répond que le DOS n'est qu'une première étape.

Un débat s'engage sur l'attitude de la Direction des routes qui se dit en position d'attente face aux décisions finales des départements. Dans l'ignorance de la décision des départements d'accueillir globalement ou non le parc, elle a demandé aux DIR de déterminer leurs besoins. Les projets industriels des DIR sont différents selon que les Conseils Généraux prennent ou pas le Parc. Or, les PCG se déterminent souvent eux-mêmes en fonction des besoins exprimés par les DIR.

La CFDT est intervenue en signalant vigoureusement que des problèmes sont rencontrés notamment en Bretagne 3 départements sur 4 ont annoncé une reprise partielle ce qui inquiète fortement les agents plus d'une centaine de postes sont sur la touche.

M. Toullec répond que les besoins des PCG priment sur ceux exprimés par les DIR.

Les organisations syndicales ont dénoncé la non convocation de M. Donjon de Saint-Martin, chargé d'une mission de conciliation pour le transfert des parcs, à la réunion. En effet, ce dernier pourrait entendre les observations formulées.

Sur le projet de décret modifiant le statut des OPA

M. MALFILATRE (sous directeur à la DGPA) annonce que l'idée de statut commun soutenue par la CFDT et reprise par la DGPA n'a pas reçu l'accord des autres ministères (DGCL et Budget). Après avoir examiné les différentes solutions préconisées par le rapport Courtial, il indique que l'option qui est privilégiée est celle de deux statuts jumeaux, celui de l'Etat et celui des collectivités territoriales.

Le MEDAD est chargé d'élaborer le statut Etat et l'Intérieur (DGCL) celui des collectivités territoriales. L'ensemble composera, selon l'administration, le statut commun. La DGPA a rencontré la DGFP et la DGCL qui ne connaissaient pas du tout les OPA. Selon la DGPA, il y a un gros travail de pédagogie pour éclairer ses partenaires et démontrer qu'il n'y a pas de cadre d'emploi d'accueil possible dans la fonction publique territoriale. Elle établira des fiches métiers pour faciliter la compréhension.

La CFDT rappelle qu'elle est attachée à la défense du statut commun et les autres organisations syndicales expriment maintenant sur la même position.

Les organisations syndicales dénoncent, dans le projet de texte qui leur est soumis, l'absence des dispositions concernant le statut des OPA en fonction dans les collectivités locales. Le projet de décret présenté par la DGPA prévoit, en effet, seulement la réglementation des OPA en fonction dans un service de l'Etat en passant sous silence ce qui est proposé pour les OPA qui seront transférés dans les départements. L'administration indique que la partie collectivités territoriales du statut jumeau n'est pas encore rédigée par la DGCL.

L'administration nous informe également qu'elle a rencontré le « Monsieur Retraite » du ministère des Finances et que ce dernier s'interroge sur la pérennité du fonds spécial des pensions des ouvriers de l'Etat.

Il est ensuite procédé à l'examen du projet de décret par article.

La CFDT avait, pour sa part, fait parvenir des amendements à l'administration, amendements qui avaient en particulier pour objectif d'affirmer notre attachement au statut commun et qui écartaient les dispositions actuellement en vigueur sur le licenciement pour cause économique.

Les principaux débats ont concerné :

- la future appellation des OPA, l'administration ayant proposé pour les ouvriers en fonction dans un service de l'Etat, celle d'« ouvriers de l'équipement ». Une nouvelle appellation sera recherchée pour tenir compte du nouveau périmètre d'action du ministère.
- le texte sur le licenciement qui reprend celui existant : la position défendue par la CFDT en la matière est celle de l'alignement sur le statut des fonctionnaires.
- Les conditions du recrutement externe, l'administration souhaitant ouvrir celui-ci sur titre, ainsi que sur les conditions de promotions (au choix et par examen professionnel) : La CFDT a demandé la suppression des limites d'âge pour le recrutement.
- Les conditions de la création d'une commission consultative.
- Les garanties sur les conditions de reclassement dans le nouveau statut : la CFDT a fait adopter un amendement garantissant le maintien du niveau de rémunération et de classification.
- Les garanties de maintien du régime indemnitaire.
- L'amélioration des congés sans traitement, l'administration ayant proposé que le congé sans salaire soit étendu jusqu'à dix ans : La CFDT a demandé de meilleures garanties de réintégration après congé.
- L'amélioration du dispositif actuel en cas de mesure disciplinaire : la CFDT a demandé qu'en cas de suspension de l'ouvrier avant la réunion de la CC OPA, celui-ci

bénéficie du maintien de son traitement comme c'est le cas pour les fonctionnaires et les non titulaires.

L'administration modifie son projet et soumet un nouveau texte aux organisations syndicales pour le 26 septembre, date de la prochaine réunion.

Celles-ci ont chacune précisé leurs exigences d'engagements forts sur de nouveaux droits et de maintien des acquis. Le transfert d'OPA aux départements ne doit pas être l'occasion d'une remise en cause quelconque, mais au contraire d'avancées.

Les textes annexes qui traitent par exemple du régime indemnitaire, des congés maladie ... doivent être revus et ne sont pas traités directement dans le statut.

Le projet de convention de mise à disposition sera examiné à la prochaine réunion.

Infos de fin réunion à la question posée par la CFDT sur les recrutements, le SG ne dément pas que les recrutements sont gelés dans les Parcs pour 2007 voir 2008 ou la reprise partielle est annoncée par le Conseil Général. La consigne aurait été donnée aux services (DDE)

Ce qui va générer de graves problèmes de fonctionnement dans les équipes d'interventions où des départs d'OPA en retraite sont programmés.

Restons Mobilisés !